

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 1^{er} avril 2019
Séance n° 2019 – 02

Nbre de conseillers en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Janine Penguen, Chantale Corbeau, Angélique Restoux, Chantal Adam, Odile Noël, Sylvie Troude

Messieurs Raymond Dupuy, Jean-Pierre Bouaissier, Dieter Frieling, Serge Auffret, Henri Ruellan, Daniel Brindejone, Michel Roger, Jean-Louis Bienfait, Laurent Buscaylet

Absents excusés : Monique Le Gall donne procuration à Jean-Louis Bienfait

Karine Norris-Olivier donne procuration à Monsieur le Maire (arrivée à 20h50)

Absent : Stéphane Loyant

Secrétaire de séance : Madame Angélique Restoux a été nommée secrétaire

Date de convocation : 26 mars 2019

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu n°2019-01 du 04 mars 2019
- Compte administratif 2018 – Budget commune et Budget Champ Lison – Approbation
- Compte de gestion 2018 – Budget commune et Budget Champ Lison – Approbation
- Affectation du résultat 2018 - Budget commune et Budget Champ Lison – Approbation
- Budgets primitifs 2019 - Budget commune et Budget Champ Lison – Approbation
- Restructuration et extension de l'Ecole des Badiou et du restaurant scolaire- Attributions des marchés – Approbation
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Procédure de révision – Décision de principe
- Mobilier municipal – Cession – Modalités financières – Approbation

Ouverture de la séance à 20h30

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de pouvoir ajouter 2 points à l'ordre du jour

- Sivu Centre de Secours – Modification des statuts – Approbation
- SDE – Extension des réseaux électriques – Propriété de la Ville Jean – Monsieur Philippe Bibard

Approbation du compte rendu n°2019-01 du 4 mars 2019

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu n°2019-01 du 4 mars 2019 par un vote à main levée : votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

Objet : Compte administratif 2018 – Budget Commune et Budget Champ Lison - Approbation

Avant de laisser Janine Penguen présenter plus en détail le compte administratif 2018, Monsieur le Maire souhaite mettre en exergue quelques éléments.

« Tout d'abord, j'avais indiqué en vous présentant le budget 2018, que celui-ci s'articulait autour des principes auxquels je suis, comme vous j'en suis sûr, très attaché : respect des engagements, responsabilité et rigueur.

Nous avons été fidèles à ces principes malgré un contexte difficile :

- pas de lisibilité sur les ressources fiscales locales ;
- des ressources fiscales elles-mêmes structurellement faibles à Plerguer. (31% des produits de fonctionnement, alors que le taux est de 41% au niveau départemental et 44% au niveau régional). Les recettes fiscales par habitant sont de 258€/hab quand au niveau départemental, elles sont de 341€/hab (soit 32% d'écart) et 385€/hab au niveau régional (soit près de 50%), ce qui est énorme.
- Les bases nettes de taxe d'habitation par habitants sont les plus basses (avec Lillemer) de l'agglomération
- des dotations de l'Etat, certes stabilisées, mais dégradées pendant 3 ans.

Malgré tout, les résultats de 2018 sont néanmoins satisfaisants, grâce à un travail de maîtrise même si on peut considérer qu'il y a toujours des marges de progrès :

- les dépenses de fonctionnement sont suivies à la loupe tout au long de l'exercice budgétaire par Janine et je l'en remercie pour ce travail de fourmi qu'elle assure avec Ronan que je remercie également
- nous essayons d'améliorer régulièrement nos méthodes et notre organisation malgré un effectif d'agents clairement insuffisant compte tenu de l'évolution de notre commune (tant au niveau du patrimoine bâti ou des espaces publics, que des effectifs scolaires et périscolaires en constante augmentation)
- nous avons aussi réalisé beaucoup de chantiers en régie, que nous n'aurions pas fait si on avait eu recours au secteur privé ; et ceci grâce à la compétence de nos équipes et à la logistique matérielle municipale.

Ainsi nous avons ainsi réalisé près de 30 000 € de travaux d'investissement en régie en 2018 (rue des Etangs, Réseau eaux pluviales du Cas Rouge, Square et stèle Bertrand ROBIDOU, Maison des Galopins, Atelier des Services Techniques).

Sur la section fonctionnement, je souhaite aussi évoquer quelques indicateurs qui traduisent bien les caractéristiques de l'exercice 2018 :

- les dépenses globales réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,60% par rapport à 2017 (la moyenne étant de 4% par an depuis 2011).

Les dépenses qui ont augmenté le plus correspondent au Centre de Loisirs, parce que la fréquentation est nettement montée en charge, ce qui est un vrai indice de satisfaction et de qualité, et pour notre centre et pour nos agents du service animation. Il faut savoir que si les dépenses augmentent, les recettes progressent également :

- les recettes réelles globales de fonctionnement ont augmenté de 1,39%.
- la masse salariale est également maîtrisée (même si nous aurions besoin encore une fois de ressources supplémentaires). La hausse de la masse salariale a en effet été limitée à 1,50%, ceci malgré l'entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire (que nous avons voté au conseil municipal)

J'ajoute que notre masse salariale atteint à peine 50% de la section de fonctionnement (exactement 49,9%), et ceci malgré un service d'animation totalement en régie municipale (ce qui n'est pas le cas de beaucoup de communes qui font appel à un prestataire).

Malgré cela nous sommes très précisément dans la moyenne départementale ou régionale et même un peu en dessous de la moyenne nationale en comparaison de communes de notre catégorie.

- Les événements exceptionnels de 2018 (200^{ème} anniversaire de Bertrand ROBIDOU et le 50^{ème} anniversaire du jumelage) n'ont pas impacté le budget, car des financements ont été trouvés.

- S'agissant de notre capacité d'autofinancement (CAF), qui est un indicateur fondamental pour pouvoir anticiper les charges d'emprunt à venir, elle est légèrement inférieure, de 16 000 €, à celle de 2017, ce qui est plutôt satisfaisant puisque depuis 3 ans nous l'avons très nettement « recapitalisée » ; ce qui fait que notre taux d'épargne nette est passée de 9,9% à 15,21% en 3 ans.

- Enfin, s'agissant de notre capacité de désendettement, notre courbe est également positive puisque nous sommes passés de 8,39 en 2015 à 4,69 en 2018 (ceci malgré les emprunts mobilisés pour le cabinet médical et l'Espace de la Cerisaie).

On sait, sur ce point, que ce n'est que provisoire, car nous allons exploiter toutes nos capacités d'endettement pour le projet d'école et ceci dès 2019. Mais nous avons tout fait pour préparer le terrain et anticiper le doublement prévisionnel de notre stock de dette.

Ceci étant, d'une façon générale, notre vigilance doit être permanente. Ces indicateurs financiers sont plutôt au vert, mais la situation reste toujours fragile et on sait que dans les années qui viennent, il faudrait une rigueur financière de tous les instants ».

Un mot sur les investissements de 2018.

Les investissements 2018, comme en 2017, ont été plus raisonnables, comme nous l'avons indiqué, après les années 2015 et 2016, qui avaient été marquées par des investissements importants.

Pour l'essentiel, les grosses dépenses ont concerné :

⇒ la rénovation de la Maison des Galopins (70 000 €)

⇒ le paiement effectif du tractopelle (94 000 €) mais financé par le budget 2017

⇒ la rénovation des ateliers municipaux (25 000 €)

⇒ le dossier de l'école qui a produit ses premiers effets (330 000 €).

S'agissant de la Maison de la Citoyenneté Bertrand ROBIDOU, il y a eu en définitive peu de dépenses sur 2018 (12 000 €) à cause d'un retard de chantier.

Voilà ce que je souhaite mettre en exergue sur le bilan financier de l'année 2018, à savoir un exercice conforme à nos engagements et un budget maîtrisé dans la perspective du grand projet de l'Ecole des Badiou ».

Madame Janine Penguen présente ensuite le détail du compte administratif 2018 en fonctionnement et en investissement, répondant au fil de l'eau aux demandes d'explication, à la fois pour le budget principal et pour le budget annexe « le Champ Lison »

Monsieur Le Maire étant sorti de la salle pendant le vote des comptes administratifs, Monsieur Daniel Brindejonc (le doyen de la séance) a été nommé président de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 17 contre : 0 abstention : 03 pour : 14

- Approuve le compte administratif 2018 **Budget Commune**

Section Fonctionnement : Dépenses : 1 964 301.90 € Recettes : 2 341 429.18 €

Excédent reporté : 96 025.95 €

Résultat de l'exercice 2018 : + 473 153.23 €

Section Investissement : Dépenses : 896 289.18 € Recettes : 710 660.68 €

Excédent reporté : 248 274.95 €

Résultat de l'exercice 2018 : + 62 646.45 €

- Approuve le compte administratif 2018 **Budget Champ Lison**
Section fonctionnement : Dépenses : 108 271.82 € Recettes : 75 966.96 €
Résultat de l'exercice 2018 : - 32 304.86 €
Section investissement : Dépenses : 31 115.83 € Recettes : 19 758.06 €
 Excédent reporté : 35 513.88 € **Résultat de l'exercice 2018 : + 24 156.11 €**
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

Délibération n° 2019-02-002

Objet : Compte de Gestion 2018– Budgets Commune et Champ Lison - Approbation

Le Conseil Municipal , après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune et du lotissement le Champ Lison

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 pour la Commune et le Champ Lison par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Monsieur Henri Ruellan indique qu'il s'est abstenu sur le compte administratif, car il estime qu'il y a beaucoup trop de factures payées sans délibération.

Il interpelle Monsieur le Trésorier sur ce point s'étonnant que ce dernier procède à des paiements sans acte administratif.

Monsieur le Maire souhaite que Monsieur Laisney réponde sur le plan juridique.

Monsieur Laisney indique que toutes les dépenses qui sont faites le sont règlementairement :

- le budget constitue le premier document de référence. En fonctionnement des crédits et des enveloppes sont votés pour les dépenses courantes ; en investissement les crédits sont inscrits par opération
- par ailleurs, le conseil municipal a donné, par délibération délégation au maire pour procéder aux dépenses dans bon nombre de domaines
- des dépenses peuvent aussi être encadrées par des conventions.

Il n'y a pas besoin d'actes administratifs pour chaque facture ; sinon il faudrait voter à chaque fois.

Monsieur Henri Ruellan réaffirme que l'information et la communication sont insuffisantes. Les informations devraient être données à chaque conseil municipal.

Monsieur le Maire conteste ce manque d'information. Il rappelle la fréquence des séances du conseil municipal depuis le début du mandat (10 par an en moyenne) et le nombre de délibération soumis au conseil municipal, chiffre qu'il rappelle à chaque cérémonie des vœux.

Il ajoute par ailleurs que les comptes sont publics et que toutes les décisions sont soumises au contrôle de légalité.

Monsieur Henri Ruellan et Monsieur Daniel Brindejone indiquent que le conseil municipal n'a pas été informé de l'achat d'un véhicule ni de l'installation de la clôture de l'atelier.

Monsieur Serge Auffret précise aussi qu'il n'y a pas de débat public au conseil municipal et qu'on ne peut pas poser de question, si ce n'est par écrit.

Monsieur le Maire répond que toutes les questions font l'objet de réponses et que lorsque des questions sont posées oralement en conseil municipal, elles font l'objet de réponse, dès lors qu'elles concernent les affaires de la commune.

L'état d'esprit est de fonctionner dans la concertation ; c'est le cas aussi avec les habitants puisque plus de 30 réunions de concertation ont été organisées depuis le début du mandat.

Sur ce point, Monsieur Serge Auffret rappelle que pour son quartier, il n'a pas reçu d'invitation et s'en étonne fortement.

Monsieur le Maire n'accepte pas l'insinuation de Monsieur Serge Auffret qui laisse entendre qu'il aurait été volontairement exclu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

- Votants : 18 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité
- Approuve le compte de gestion 2018 des budgets Commune et Champ Lison
 - Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

Délibération n° 2019-02-003

Objet : Affectation du résultat 2018 – Budget Commune et Budget Champ Lison - Approbation

Après avoir examiné le compte administratif 2018 des Budgets Commune et Champ Lison, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

- Votants : 18 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité
- Valide les affectations suivantes :
- Budget Commune** : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 : + **473 153.23 €**
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : **473 153.23 €**
 - Report en fonctionnement R 002 : 0 €
 - Excédent d'investissement à reporter au R001 : + 62 646.45 €
- Budget Champ Lison** : Déficit de fonctionnement de l'exercice 2018 : - 32 304.86 €
- Report en fonctionnement R 002 : - 32 304.86 €
 - Excédent d'investissement à reporter au R001 : + 24 156.11€

Comme pour le compte administratif 2018, avant de laisser Janine Penguen présenter le détail du budget 2019 qui est soumis au vote du conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite exprimer les éléments de contexte et les objectifs qui nous ont présidé à l'élaboration de ce budget.

« Tout d'abord, quelques éléments de contexte national :

- ❖ la loi de finances a retenu un taux de croissance à 1,7% ;*
- ❖ les valeurs locatives ont été revalorisées de 2,2% ;*
- ❖ les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont stables (comme la DGF par exemple) ;*
- ❖ les dotations de soutien à l'investissement sont également maintenues (comme la DSIL par exemple).*

En ce qui nous concerne plus directement à Plerguer, nous avons à tenir compte d'un certain nombre d'éléments spécifiques :

- le transfert de compétences Eau et Assainissement à Saint Malo Agglomération qui va produire ses 1^{er} effets financiers en 2019 (notamment pour l'investissement) ; par ailleurs ce transfert va supprimer l'apport de trésorerie qu'il générerait préalablement et qui était mutualisé à l'échelle de la commune ;

- il va y avoir sur 2019 des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la gestion transitoire pendant les travaux de la 1^{ère} tranche de l'école (garderie notamment, en ressources humaines et en moyens matériels)

- la participation de la commune au budget annexe du Champ Lison va être activée sur 2019, ce qui aura un impact sur les dépenses de fonctionnement.

Ces 2 derniers éléments sont conjoncturels et auront sans aucun doute un impact sur la CAF 2019, mais ils n'auront plus d'effet sur les années suivantes.

Pour élaborer ce budget 2019, nous avons été fidèles à nos principes de rigueur et de responsabilité notamment par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et le respect de nos engagements pour les investissements.

En investissement, nous allons entrer dans le vif du sujet avec les travaux de l'école bien entendu qui vont désormais concentrer la quasi-totalité de notre capacité d'investissement.

Hormis l'école, nous allons finaliser néanmoins la Maison de la Citoyenneté Bertrand ROBIDOU avec la majeure partie de l'impact financier sur 2019. Pour le reste, nous allons évidemment limiter les investissements, même si le budget 2019 en comportent quelques-uns, mais évidemment de moindre importance.

Nous devrions ainsi enfin finaliser le cimetière, notamment au niveau du Jardin du Souvenir et des bancs.

Nous allons également poursuivre notre action en matière d'accessibilité en réalisant la rénovation et la mise aux normes PMR des sanitaires publics de la Mairie.

En matière de voirie, au-delà de la maintenance PATA, nous avons prévu de réaliser le revêtement du passage de La Garenne. Nous allons aussi financer 3 bouches incendie (Ville Buisson et Le Perray) dans le cadre de notre plan de défense incendie.

Enfin, la procédure de révision du PLU va être engagée ; nous n'avons pas le choix car nous sommes dans l'obligation de mettre notre PLU en compatibilité avec le SCOT ; nous avons 3 ans pour le faire sachant que le SCOT est exécutoire depuis le 28 mars 2018.

Voilà, très résumée, l'approche qui a été la nôtre pour le budget 2019 :

Une section de fonctionnement maîtrisée, l'augmentation des dépenses s'expliquant par des éléments conjoncturels propres à l'exercice 2019 et une section investissement anticipée depuis 2 ans et ciblée quasi exclusivement sur les travaux d'extension et de restructuration de l'école des Badious.

Nos engagements seront ainsi respectés grâce à la stratégie financière que nous avons mise en place depuis le début du mandat, notre seul objectif étant de servir le bien commun des plergerroises et plergerrois ».

Madame Janine Penguen présente ensuite le détail des 2 budgets et répond aux questions posées.

Des explications sont données notamment sur les conséquences du dispositif transitoire de la garderie pendant les travaux de la première tranche, notamment la location de véhicule.

A une question de Monsieur Henri Ruellan sur la programmation de la 2^{ème} tranche de l'opération du champ Lison, Monsieur le maire indique que celle-ci n'est pas programmée dans le budget 2019 qui sera consacré à la finalisation de la 1^{ère} tranche.

Après présentation du Budget Primitif 2019 des Budgets Commune et Champ Lison, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les budgets 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 contre : 02 abstention : 02 pour :14

- Vote le Budget Primitif 2019 « **Commune** »

Au niveau des chapitres en fonctionnement pour un total de : 2 084 905.00 €

et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total de : 2 172940.93 €

- Vote le Budget Primitif 2019 « **Champ Lison** »

Votants : 18 contre : 0 abstention : 02 pour :16

En fonctionnement au niveau des chapitres pour un total de : 122 420.69 €

et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total : 55 271.94 €

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

Délibération n° 2019-02-005

**Objet : Restructuration et extension de l'Ecole des Badious et du restaurant scolaire –
Attributions des marchés - Approbation**

Par délibération n°05-001 du 11 juin 2018, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif (APD) du projet de Restructuration et d'extension de l'école des Badious et du restaurant scolaire.

Sur la base de ce document un travail a été opéré avec le groupement de maîtrise d'œuvre pour la mise au point du dossier PRO afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises. Celle-ci a été lancée le 27 décembre 2018 pour une remise des offres le 8 février 2019.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à 3 reprises :

- le 22 février 2019, pour l'ouverture des plis ;
- le 15 mars 2019, après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre
- le 28 mars 2019, après négociation financière, conformément au règlement

Après analyse de la maîtrise et examen des offres, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir :

- lot n° 2 : gros œuvre : entreprise ETPO pour un montant de 703 000 € ht
- lot n° 3 : charpente bois : entreprise CR charpente pour un montant de 151 000 € ht
- lot n° 4 : couverture – étanchéité : entreprise DUFAIT pour un montant de 147 000 € ht
- lot n° 6 : serrurerie : entreprise DANIEL pour un montant de 62 000 € ht
- lot n° 7 : menuiseries extérieures : entreprise SOMEVAL pour un montant de 226 400 € ht
- lot n° 8 : menuiseries intérieures : entreprise Ets MARTIN de Plouasne pour un montant de 123 826,39 € ht
- lot n° 9 : cloisons sèches : entreprise BREL pour un montant de 163 000 € ht
- lot n° 10 : plafonds suspendus : entreprise BREL pour un montant de 39 500 € ht (avec option)
- lot n° 11 : revêtements sols faïence : entreprise MARIOTTE pour un montant de 132 980 € ht
- lot n° 12 : peinture : entreprise BDP pour un montant de 44 578.70 € ht
- lot n° 13 : équipements de cuisine : entreprise Froid Ouest pour un montant de 219 000 € ht
- lot n° 14 : chauffage / ventilation : entreprise MAHEY pour un montant de 608 000 € ht
- lot n° 15 : électricité : entreprise RUAULD électricité pour un montant de 264 945.30 € ht
- lot n° 16 : ascenseur : entreprise ORONA pour un montant de 24 300 € ht
- lot n° 18 : résine : entreprise SATRAS pour un montant de 35 886.29 € ht

Il est précisé que pour les lots 1 (terrassement / réseaux / espaces verts), 17 (production photovoltaïque) et 5 (habillage des façades) une nouvelle consultation a été relancée.

A une question de Monsieur Serge Auffret sur la garantie des offres, Monsieur le Maire indique que le choix a été fait de faire un appel d'offres unique pour la totalité des 3 tranches de travaux ; cela est plus pertinent sur le plan technique afin d'assurer une cohérence dans les travaux lorsqu'ils sont confiés à la même entreprise et par ailleurs, sur le plan administratif, cela permet d'éviter la procédure de 3 appels d'offres. S'agissant du prix, conformément au code des marchés publics, une formule de révision contractuelle est prévue (indice BT 01).

Monsieur le Maire précise également, à la demande de Serge Auffret, que le mobilier de restauration n'est pas compris ; pour celui des classes, il faudra faire un point sur le mobilier réutilisable.

Monsieur Henri Ruellan demande ce qu'il en sera de la garderie pendant la 2^{ème} tranche de même pour les classes. Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de modification pour les classes mobiles puisque la 2^{ème} tranche sera consacrée exclusivement à la construction du bâtiment neuf « primaires ».

Monsieur Serge Auffret demande quelle est la durée des travaux et quel est le montant total des travaux. Monsieur le Maire indique que les 3 tranches sont estimées à 11 mois chacune, mais qu'il faudra compter de façon réaliste plus de 3 ans. Quant au coût, en prenant en compte les estimations des 3 lots non attribués, le total est de l'ordre de 3 200 000 €, ce qui est conforme à l'estimation actualisée, ce qui est plutôt satisfaisant dans le contexte actuel.

Enfin, à la demande de Madame Chantal Adam, il est précisé que c'est l'énergie bois qui a été retenue pour le chauffage et que le photovoltaïque ne constituera qu'une production d'appoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 - abstention : 04 – contre : 00 – pour : 14

- approuve l'attribution des marchés telle qu'elle a été détaillée dans le présent rapport,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relevant de ce dossier.

Délibération n° 2019-02-006

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Procédure de révision – Décision de principe

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Plerguer, actuellement en vigueur a été approuvé en janvier 2007. Depuis cette date, il a fait l'objet de 3 modifications (janvier 2010, février 2018 et juin 2018).

Même s'il n'existe pas de durée de vie légale, un PLU n'est pas un document figé et en tout état de cause il est admis d'une façon générale qu'entre 10 et 15 ans il est nécessaire de le réviser et c'est le cas du PLU de Plerguer.

Au-delà même de cette considération générale, le PLU de Plerguer n'a pas intégré les lois successives : Lois Grenelle de 2009 et 2010, Loi Alur de 2014, Loi Elan de 2018.

Par ailleurs divers schémas directeurs ou plans locaux ont évolué, sans avoir été pris en compte par le PLU : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

Enfin le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de St Malo est exécutoire depuis le 28 mars 2018 et les communes concernées disposent de 3 ans pour la mise en compatibilité de leur PLU.

Compte tenu de ce délai et de la durée prévisionnelle de la procédure de révision, le présent rapport à pour objet de soumettre au Conseil Municipal la décision de principe de révision du PLU avec le recrutement d'un bureau d'études spécialisé ; sachant que la délibération lançant juridiquement la procédure sera soumise à un conseil municipal ultérieur.

Monsieur Dieter Frieling demande quels sont les avantages et inconvénients de réviser un PLU et s'interroge sur le rôle de Saint-Malo agglomération.

Monsieur le Maire et Madame Norris-Ollivier précisent que la révision du PLU est obligatoire et qu'il n'y a pas le choix ; la Préfecture l'a d'ailleurs rappelé récemment. Ils ajoutent que l'EPCI n'a rien à voir ; toutes les communes doivent s'y conformer, le délai courant déjà depuis 1 an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 18 abstention : 0 contre : 0 pour : unanimité

- adopte le principe de lancer la révision du PLU
- approuve le lancement d'une procédure de consultation pour un bureau d'études
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents éventuels.

Délibération n° 2019-02-007

Objet : Mobilier municipal – Cession – Modalités financières - Approbation

A l'occasion des travaux de restructuration de la Maison de la Citoyenneté, un certain nombre de mobiliers ne seront pas réutilisés dans cette nouvelle salle.

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'avis du conseil municipal les conditions financières de revente de certains équipements :

- un jeu de 10 chaises cédé à Madame Isabelle Samson pour un montant de 20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- approuve la vente de chaises à Madame Isabelle Samson
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier

Délibération n° 2019-02-008

Objet : SIVU Centre de Secours de Plerguer - Modification des statuts – Approbation

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2007 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Centre de Secours de Plerguer »

Vu les statuts initiaux du syndicat indiquant à l'article 1^{er} les communes adhérentes

Vu la délibération du comité syndical en date du 25 mars 2019

Compte tenu de la création de la commune nouvelle de Mesnil-Roc'h à compter du 1^{er} janvier 2019, il apparaît nécessaire de modifier en conséquence les statuts actuels.

La nouvelle rédaction de l'article 1^{er} des statuts serait donc la suivante :

Article 1^{er} – Composition et dénomination du Syndicat

Est autorisée entre les communes de Plerguer, Miniac-Morvan, Lillemer, Le Tronchet, Saint-Guinoux et Mesnil-Roc'h la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique qui prend la dénomination de « Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, Centre de Secours de Plerguer ».

Par délibération n°2019-02-01 en date du 25 mars 2019, le comité syndical a décidé de demander la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Centre de Secours de Plerguer ».

Il vous est proposé d'adapter les nouveaux statuts du syndicat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : unanimité

- Adopte les nouveaux statuts du syndicat
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

Délibération n° 2019-02-009

Objet : SDE – Extension des réseaux électriques – Propriété La Ville Jean – Monsieur Philippe BIBARD

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux demandes du SDE 35 concernant une extension du réseau électrique dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme sur la propriété de Monsieur Philippe BIBARD, la Ville Jean.

Le raccordement de ces projets nécessite une extension du réseau. Le montant de la participation pour ces travaux d'extension à réaliser dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme devrait être à la charge de la commune sauf dérogation prévue par les articles L332-8 ou L332-15 du code de l'urbanisme.

Au vu de l'article L332.15, l'autorité qui délivre l'autorisation de construire, d'aménager ou de lotir exige en tant que de besoin du bénéficiaire de celle-ci la réalisation et le financement de tous travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction en ce qui concerne la voirie, les réseaux d'eaux usées, l'alimentation en eau et en électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Décide que la contribution qui sera demandée au titre du raccordement au réseau électrique par le Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille et Vilaine soit à la charge des pétitionnaires au titre de l'article L332.15 du code de l'urbanisme.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les éventuels documents.

Séance levée à 23h20